VAL D'ILLE-AUBIGNE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence payeur (à compléter par l'administration) :

Adhésion à compter de l'année 2027

Document à retourner impérativement au **SMICTOM du Pays de Fougères**
7 Allée Eugène Freyssinet 35133 JAVENE

Avant le 04 décembre 2026

☐ Nouvelle demande de prélèvement en **4 fois** *(en 2027, suppression du prélèvement unique)*

☐ Changement de coordonnées bancaires (RIB)

Mandat de prélèvement automatique à échéance pour la redevance des déchets ménagers

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *la Communauté de Communes du Val d'ille-Aubigné* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR52ROM611047

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE Adresse : LA METAIRIE Code postal : 35520 Ville : MONTREUIL LE GAST Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F R

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Conformément à la loi et au RGPD, elles pourront donner lieu à l'exercice, par le client, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.